

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

14

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **27 OCTOBRE 2023**

Objet de la délibération :

SAINTE MAXIME
– RESIDENCE « VILLA
PALMARO »
CESSION DE
PARCELLES

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI,
Véronique BELLEC, Christian BRIEL, Michèle BUGEAU, Dominique
CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Dalila CHOUIAH, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO,
Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT.

Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à Jeannine GHIO
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à Thierry ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à Martine ARENAS

Absents et excusés : Delphine GROSSO, Dominique LAIN

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI étant
excusée.

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre du réaménagement du parking situé Place Jean Mermoz, situé devant notre résidence « Villa Palmaro », lequel s'inscrit dans un programme de travaux d'ensemble, l'Office a été sollicité par la Ville de Sainte Maxime, afin que lui soit cédée l'emprise de diverses parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet.

Cette cession étant réalisée dans l'intérêt de nos locataires, cette vente interviendra à l'€uro symbolique.

Les conditions d'acquisitions étant soumises à l'estimation de France Domaine, qui a été sollicité (son estimation est en cours), nous ne manquerons pas d'informer le conseil dès obtention de ladite estimation afin de confirmer la nature symbolique de la cession

Les parcelles concernées par cette cession figurent au cadastre de la manière suivante :

Commune : SAINTE MAXIME
Section : AC
Numéros : * 2134 pour 9 m²
* 2135 pour 946 m²
* 2136 pour 329 m²

Parcelles issues de l'ancienne parcelle cadastrée AC n°2016.

Les frais d'acte seront supportés par la Ville.

Il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser :

- La cession des parcelles concernées à l'€uro symbolique au profit de la Ville
- Le Directeur Général à régulariser tous les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI